



Face à la volatilité des prix agricoles et au faible pouvoir de marché des producteurs, les agriculteurs d'Afrique de l'Ouest et du Sénégal s'organisent

Ces 20 dernières années, le CSA a essentiellement appuyé les organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest et leur réseau régional, le ROPPA, pour mener un plaidoyer constant auprès des autorités publiques, tant du Nord que du Sud, afin de réclamer de véritables politiques agricoles, dotées des instruments techniques et financiers nécessaires pour viabiliser les exploitations familiales. Depuis quelques années, à côté de ce travail sur les politiques publiques et les instruments de régulation des marchés, le CSA s'est également engagé à soutenir les organisations paysannes partenaires dans la maîtrise des instruments qui améliorent le pouvoir de marché des agriculteurs.

Une reconquête des marchés internes d'Afrique de l'Ouest est non seulement possible, mais indispensable

En Afrique de l'Ouest on consomme aujourd'hui environ 65 millions de tonnes de céréales. La production interne couvre 80 % de ces besoins, elle est assurée pour une très large part par de petites exploitations familiales. Le déficit, qui porte sur environ 13 millions de tonnes, provient du marché mondial sous forme d'importations commerciales et d'aides alimentaires. Cependant, l'intégralité du blé, la moitié du riz, une partie de l'huile consommées dans la Région sont importés... « Est-il normal d'importer dans la CEDEAO du riz pour une valeur de 796 millions de US dollars, de la pâte de tomate pour une valeur de 78 millions US \$, du blé pour une valeur de 611 millions US \$ et de l'huile pour une valeur de 636 millions US \$? Notre marché est relativement petit à l'échelle du commerce mondial, mais n'est pas pour autant perdu pour tout le monde ! Est-ce normal alors que notre Région dispose d'un potentiel de production énorme et diversifié ? C'est la question que posait, parmi d'autres, Mamadou Cissokho⁽¹⁾.

Cette situation de dépendance et la très lourde facture payée sur les maigres ressources monétaires sont en grande partie la conséquence d'une orientation des politiques faisant reposer la sécurité alimentaire de la Région sur des importations bon marché, s'appuyant sur la dérégulation et l'ouverture des marchés.

Aujourd'hui, les faits ont largement donné tort à ceux qui ont soutenu cette vision. C'est que l'augmentation des cours des produits alimentaires sur les marchés internationaux et la volatilité des prix sont telles depuis quelques années que les États qui ont favorisé cette politique basée sur l'importation n'ont aujourd'hui plus les moyens d'en supporter le coût ni de limiter les hausses des prix pour les consommateurs. En décembre 2010, l'indice FAO des prix des produits alimentaires a surpassé le sommet atteint en 2008. Entre juillet et septembre 2010, les prix du blé se sont envolés de 60% à 80%. En mars 2011, l'indice affiche pour la première fois une baisse, après huit mois de hausse continue, mais nul ne doute que les prix resteront volatils.

Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et les Plateformes paysannes qui en sont membres estiment indispensable d'assurer l'essentiel de l'approvisionnement régional à partir de la production dans les différents pays de la Région. Les incertitudes qui pèsent sur les marchés mondiaux ne sont pas acceptables. Aux yeux de ROPPA, la souveraineté alimentaire est la seule option possible et raisonnable pour la Région. C'est d'ailleurs dans cette optique que la Fédération Wallonne de l'Agriculture a élaboré plusieurs positions communes, dont la déclaration de Dakar (1), avec les organisations de producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest et d'autres régions du monde pour remettre en cause une

orientation prônant la dérégulation et l'ouverture des marchés des produits agricoles.

L'agriculture reconsidérée dans les politiques

Oubliée des bailleurs de fonds et des programmes de développement des États depuis la période des ajustements structurels, l'agriculture retrouve une meilleure place dans les priorités nationales, régionales et internationales. La flambée des prix de 2008 a montré qu'il fallait accroître les ressources budgétaires allouées à l'agriculture et aux exploitations familiales. Bien que la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest) se soit dotée d'une politique agricole régionale, l'ECOWAP, qui place en son centre la souveraineté alimentaire et la participation des OP, les défis demeurent énormes. Le cadre est en place, mais toute la mise en œuvre reste à faire. Les organisations de producteurs ont un rôle central à jouer dans la gouvernance des politiques pour répondre de manière adéquate à ces défis.

La recherche agricole a été laminée par les plans d'ajustement structurel, l'accès au crédit est difficile et les taux pratiqués pour les paysans sont en moyenne de l'ordre de 22 % l'an. La productivité est encore très faible, les investissements mal financés, les intrants difficiles d'accès, le conseil agricole inadéquat et insuffisant, l'accès et la sécurisation foncière incertains et menacés.

Les instruments de renforcement de pouvoir de marché des agriculteurs

Pour les organisations paysannes et les producteurs d'Afrique de l'Ouest, le défi ne s'arrête pas au seul objectif d'influer sur les politiques publiques, mais également et conjointement de permettre aux producteurs et aux OP qui sont directement impliqués dans la production et la commercialisation de renforcer leur pouvoir de marché, c'est-à-dire leur capacité de négocier et d'assurer une meilleure redistribution de la valeur ajoutée de la production agro-alimentaire.

Au Sénégal par exemple, l'ASPRODEB⁽²⁾ a été mis en place par le CNCR pour fournir aux Organisations paysannes les services de renforcement de capacités techniques et organisationnelles, de gestion financière et d'appui-conseil. En vue de renforcer le pouvoir de marché, l'ASPRODEB appuie la mise en place d'initiatives visant à promouvoir des ventes ou des achats groupés, à organiser la gestion de l'offre par les producteurs, à promouvoir des contrats de production négociés collectivement, à mettre en place des systèmes de stockage collectifs...

La mise en place de ces instruments nécessite un renforcement des capacités des organisations agricoles pouvant mettre ces instruments en œuvre directement ou par l'appui à leurs membres. Cela nécessite aussi un effort de sensibilisation aux expériences positives et aux écueils. Les organisations professionnelles agricoles de Wallonie peuvent y contribuer.

Présentation de l'ASPRODEB

L'ASPRODEB (Association sénégalaise pour la promotion des petits projets de développement à la base) est un outil qui fournit aux Organisations Paysannes les services de renforcement de capacités techniques et organisationnelles, de gestion financière et d'appui-conseil. Ainsi, ses missions principales consistent à :

- Appuyer les fédérations nationales d'OP et autres organisations de producteurs au niveau régional et local dans la mise en œuvre des programmes négociés avec l'Etat et les partenaires au développement ;
- Fournir aux fédérations et à toutes les composantes du mouvement paysan les soutiens et conseils techniques et professionnels nécessaires à la réalisation des programmes économiques des OP et à ceux auxquels elles sont associées ;
- Informer les fédérations de producteurs et leur fournir les conseils et les appuis favorisant une plus grande professionnalisation dans les services rendus à leurs membres ;
- Accompagner les organisations de producteurs dans leur structuration et le développement de la compétitivité des filières agricoles.

Contrat de livraison d'arachides entre le Complexe Agroindustriel de Touba et l'ASPRODEB

L'ASPRODEB a organisé la conclusion de contrats de livraison d'arachides d'huilerie destinées au Complexe agroindustriel de Touba. L'ASPRODEB s'est donc engagée à livrer de l'arachide d'huilerie à un industriel, lequel s'est engagé à prendre livraison à un prix défini pour la campagne (200 FCFA / kg). L'association a exercé son mandat pour négocier au nom des producteurs un cahier de charges de livraison et un prix unique pour la campagne. Il s'agit donc d'une négociation et d'une contractualisation collective impliquant l'industriel et l'ASPRODEB qui contracte lui-même en amont avec plusieurs de ses organisations membres, la FONGS, l'UNCAS, le CCPA et diverses coopératives.

Les conditions contractuelles sont transmises en amont successivement aux différents ni-

veaux qui composent le mouvement paysan. Par exemple, la FONGS, elle-même passe contrat avec ses membres, lesquels contractent avec les exploitations familiales membres.

La livraison est assurée directement par les organisations locales. L'industriel réceptionne la livraison et contrôle la qualité de l'arachide (niveau d'impureté...). Il transmet à l'ASPRODEB le bon de livraison et s'acquitte ensuite du paiement. L'ASPRODEB paie sans délai les producteurs via leurs organisations. Ce souci de rapidité dans le paiement nécessite la disposition d'un fonds de roulement de 150 millions de francs CFA, que l'ASPRODEB a obtenu de la banque de crédit agricole, la CNCAS.

Le contrat prévoit la structure de prix suivante par kilo d'arachide : l'industriel paie le kilo d'arachide rendu à l'usine à 200 FCFA ; le transporteur est payé 15 FCFA, l'organisation membre de l'ASPRODEB perçoit 14,5 FCFA et en rétrocède 10 à ses propres membres, finalement le producteur est payé 165 FCFA.

Le montage est attractif pour le producteur, car il bénéficie de l'assurance de pouvoir vendre à un prix connu et d'être payé rapidement. Le niveau de prix est identique à celui fixé par le gouvernement pour la campagne, mais dont l'organisation est défaillante. Les opérations effectives se font mal et les paiements sont lents ou, pire, ne sont jamais réalisés. Quant aux transactions libres, d'un producteur à un commerçant, elles atteignent rarement le niveau de prix du système mis en place. L'ASPRODEB réalise l'opération dans un but de démonstration et de faisabilité et, à ce titre, ne perçoit pas de commission. Par contre l'ASPRODEB, prélève 8 FCFA, qui couvrent le coût de l'emprunt fait à la banque de crédit agricole.

Le mécanisme implique les divers niveaux du mouvement paysan sénégalais, dont deux y trouvent une source de revenus. La campagne 2010 a permis de livrer de cette manière 4000 tonnes d'arachides à l'industriel. L'objectif est d'atteindre le niveau de 15.000 Tonnes en 2015.

⁽¹⁾ Mamadou Cissokho au parlement Bruxelles juillet 2004

⁽²⁾ Association sénégalaise pour la promotion des petits projets de développement à la base.

Mécanisme du contrat de livraison d'arachides

